



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2019 A 20 H

Conseillers présents : Daniel BÉGUET, Jean-Claude MONTEYREMARD, David RENAUD, Serge BOURDIN, Christine CHURY, Laure DE FILPO, Pascal HENRY, Marie-Jo LADREYT, Aurélie LECUYER, Michèle MIGNEROT, Roger ROBIN, Christophe SECRET, Denise VOLLAT

Conseillère excusée : Valérie BERNARD (donne pouvoir à Marie-Jo LADREYT)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 14 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal approuve, à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2018.

2 – AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE - DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de la mise en accessibilité de la Mairie et le lancement de l'étude pour cette mise en accessibilité et propose de réhabiliter la place de la Mairie de façon simultanée.

Suite au relevé topographique de la place de la Mairie, réalisé en fin d'année 2018, une personne exerçant auparavant un métier dans la maîtrise d'œuvre a établi, à titre gratuit, deux esquisses et une estimation du coût des travaux à réaliser. Ces esquisses alliant la fonctionnalité, l'intégration paysagère et l'accessibilité sont étudiées par le Conseil Municipal, une esquisse envisage la modification du tracé de la rue du Centre et une autre prévoit des aménagements avec le maintien du tracé actuel.

Monsieur le Maire précise que l'estimation du coût des travaux à réaliser pour cette réhabilitation est de 215 000 € TTC et il fait également part de la possibilité d'obtenir une aide du Conseil départemental au titre des amendes de police et un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Dans le cadre de cette réhabilitation, la restauration de la fontaine située sur cette même place pourrait être réalisée. Des devis seront demandés à des entreprises

spécialisées dans ce type de restauration. Dans le cadre de la DETR, une aide pourrait être obtenue.

Après avoir étudié les esquisses proposées, le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, de retenir l'esquisse prévoyant des aménagements avec le maintien du tracé actuel de la rue du Centre.

Cette esquisse sera donc finalisée et la réhabilitation de la Place de la Mairie sera étudiée lors de l'établissement du budget 2019.

Il est proposé de prévoir dans cette esquisse l'installation d'une borne pour les voitures électriques.

3- Questions et informations diverses

3-1 Groupe scolaire : Plan de Prévention et de Mise en Sûreté

Dans le cadre du Plan de Prévention et de Mise en Sûreté, une visite du groupe scolaire avec un référent sûreté désigné par la Gendarmerie Nationale a été réalisée. Un diagnostic a été établi et les coordonnées d'une société installant des systèmes « wifi » ont été communiquées.

Les coordonnées d'une autre entreprise seront transmises, cette entreprise propose notamment des solutions pour le confinement des enfants.

Il est proposé d'étudier la mise en place d'un Plan de Prévention et de Mise en Sûreté pour le bâtiment abritant le restaurant scolaire et la salle d'activités périscolaires.

3-2 Signalétique directionnelle

Il est rappelé que le travail établi pour le projet de signalétique directionnelle a été remis à trois entreprises.

Les trois devis sont parvenus en mairie. L'étude de ces devis par la commission va donc pouvoir débuter, la validation de ce dossier sera mise à l'ordre de la prochaine réunion du conseil municipal.

3-3 Travaux pour l'accessibilité de la Poste

Monsieur le Maire rappelle que des travaux pour l'accessibilité de la Poste sont à prévoir. Un devis est parvenu en mairie pour l'aménagement d'une rampe d'accès. Un autre devis sera demandé à une autre entreprise de maçonnerie locale.

3-4 Plan Local d'Urbanisme

Suite aux directives de la Préfecture de l'Ain, la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme devra être étudiée avec l'urbaniste chargée du dossier. Une réunion sera programmée.

3-5 Commission des Finances

La Commission des Finances se réunira au cours du mois de mars 2019 et le vote des budgets interviendra lors de la séance du conseil municipal du vendredi 29 mars 2019. Sans préjuger des débats qui seront faits lors de cette commission et du conseil municipal de mars 2019, on peut faire état d'un résultat financier positif pour l'année 2018 et donc prévoir la poursuite des investissements en 2019.

3-6 SACPA : Fourrière animale et castration des chats

Un conseiller municipal indique que des personnes ont signalé la prolifération de chats sur la Commune.

Un contact sera pris avec l'entreprise spécialisée dénommée « SACPA » avec laquelle une convention a été signée.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Vendredi 22 février 2019 à 20 heures

